



Les Martres-de-Veyre
naturellement c tre

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoy  en pr fecture le 27/04/2023

Requ en pr fecture le 27/04/2023

Publi  le

ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_08-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, d ment convoqu , s'est r uni   la Mairie, sous la pr sidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de pr sents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

PR SENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - R gis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Gr gory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Fr d ric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - David PERREIRA - S bastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : -  ric CANDIOLO (Procuration   Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration   Laurence DELAVET).

ABSENTS : - St phanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - C cile MANDONNET- K vin TREMOUILLE.

Gr gory DESTOMBES a  t   lu secr taire.

n  2023-04-08

CM du 26.04.2023

Objet : r vision des loyers 2023

Il convient de r ajuster les loyers des logements communaux en tenant compte de l'indice de r f rence des loyers du 4 me trimestre 2022.

ANNEE 2023		
R�vision des loyers au 1er Juillet		
Indice de r�f�rence des loyers		
4�me trimestre 2021 :	132,62	
4�me trimestre 2022 :	137,26	
soit une variation de :	137,26/132,62	1,0350
� appliquer au montant actuel des loyers		
PROPOSITIONS � c/ du 1er Juillet 2023 :		
	2022	2023
Rue du Pont de la Pierre		
Logement 1 (vacant)	303,80	314,43
Logement 2 (vacant)	285,81	295,81
Logement 3 (vacant)	262,28	271,46
Logement 4 (vacant)	303,80	314,43
Ancienne Mairie (Kovarichova)	298,06	308,49
Rue des Ecoles-Appartement 1 (vacant)	308,84	319,65
Rue des Ecoles-Appartement 2 (vacant)	308,84	319,65

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal,   la majorit  des suffrages :

- **APPROUVE** la r vision des tarifs pour les loyers   compter du 01/07/2023;

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilit , le caract re ex cutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours aupr s du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un d lai de deux mois   compter de sa publication et sa transmission aux services de l' tat.

Fait et d lib r  en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2023



Le maire,
Pascal PIGOT

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le



ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_08-DE